

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ETABLISSEMENT VOSGIEN D'OPTIMISATION DES DECHETS PAR L'INNOVATION  
ET L'ACTION**

**Séance du 25 février 2025 à 18h00**

**Date de la convocation : 17 février 2025**

**Présidence : Patrick LAGARDE**

**Nbre de délégués en exercice : 43**

**Nbre de délégués présents : 23**

**Nbre de pouvoirs : 8**

**Nbre de délégués votants : 31**

**Etaient présents ou excusés :**

P pour présent en présentiel, E pour excusé, XP pour pouvoirs

Titulaires		Suppléants	
ADAM Christian	XP	BALAUD Frédéric	E
AID Bachir	P	BASTIEN Pierre	E
ALBERTI Christian	E	BERTRAND Claude	E
ALEMANI Roger	XP	CHANE Elisabeth	E
ANDRES Dominique	P	CHIVOT Jean-Marie	E
BERTRAND Michel	P	CHOSEROT Philippe	E
BISCH Stéphane	E	CLAUDE Pascal	E
BOGARD Gérard	P	CLOCHEY Alain	
BONNE Grégory	E	COTTEREAU Jacques	E
BOULANGEOT André	P	COURRIER Jean-Claude	
BOULAY Stéphane		DEL Michel	E
CLAUDON Philippe	P	DUFOUR Carole	E
COLIN Etienne	P	DURUPT Thierry	E
CORNU Yanis	E	GAILLOT Thierry	XP
CREMEL Denis	E	GEHIN Martine	E
CHACHAY Pierre	E	GORNET Daniel	E
DUPONT Virginie	E	GRANDMAIRE Jean-Michel	E
EURIAT Thierry	XP	GUILLOT Jean-François	E
GRIMILLOT Patricia	P	HANS Francis	E
HAAS Francis	P	HENRY Nadine	
HARPIN Denis	XP	JACQUEMIN Anicet	P
HENRI Brigitte	XP	JEANNOT Arnaud	E
HUMBERT Stanislas	P	LASSERONT Elisabeth	E

JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine	E	LECLERC Lionel	E
LABAT Antoine	P	MAGINEL Didier	E
		MATHIEU Jérôme	
LACROIX Rémi	E	NICOLLE Jean-Marie	E
LAGARDE Patrick	P	NOEL Gérald	P
LAURENT Bernard	E	PAGELOT Dominique	P
LIENARD Pascal	E	PAPI Agnès	E
MANGEL Joël	XP	PEDUZZI Dominique	E
MATHIS Didier	P	PINOT Amandine	E
MAURICE Jean-François	P	PRIVAT-MATTIONI Caroline	
MEYER Gérard	P	ROUDOT Gérard	E
PITON Jean-Joël	E	SALERIO Philippe	E
ROPP Bernard		SMAÏNE Margot	E
SANCIER Jean-Claude	P	STACH René	P
TACQUARD Bernard	P	THIERY Jean-Luc	E
TOUSSAINT Michel	E	THIRIET Jean-Luc	E
VINCENT Thomas	E	VINCENT Patrick	E
VALANCE Jacques	E	VIRTEL François	P
VIDOT Cyril	P		
VONDERSCHER Jean Marie	E		
WILLEMIN Jenny	XP		

**Pouvoirs :** T. EURIAT à P. CLAUDON / T. GAILLOT à P. LAGARDE / J. MANGEL à F. HAAS / C. ADAM à G. BOGARD / B. HENRI à A. BOULANGEOT / J. WILLEMIN à C. VIDOT / D. HARPIN à A. LABAT / R. ALEMANI à F. VIRTEL



## Délibération n° 2025/1238

### Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025

Voir rapport d'orientation budgétaire détaillé ci-après.

### Délibération

**Suite à la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2025, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :**

- ✓ Prendre acte de la tenue d'un débat.

Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Patrick LAGARDE





EVODIA

2025

**DÉBAT ET RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGÉTAIRE**

*Mardi 25 février*



# SOMMAIRE

## I CONTEXTE ECONOMIQUE ET CONJONCTUREL

- 1.1 Le contexte conjoncturel mondial et son impact financier
- 1.2 Les évolutions impactant l'activité des déchets

## II ÉVOLUTION DES TONNAGES ET PLAN DE CHARGE

- 2.1 Situation 2024
- 2.2 Tonnages prévisionnels 2025

## III ÉLÉMENTS TECHNICO-ÉCONOMIQUES PAR POSTE

- 3.1 Transitage
- 3.2 Transport
- 3.3 Traitement
- 3.4 Collecte sélective
  - 3.4.1 Contexte 2024 : reprises matières
  - 3.4.2 Evolution de la reprise matière
  - 3.4.3 Charges : 2024 => 2025
  - 3.4.4 Soutiens : CITEO – un nouvel agrément
- 3.5 Filières de déchèteries : les évolutions 2025
  - 3.5.1 Articles de sports et loisirs et articles de bricolage et jardins motorisés
  - 3.5.2 Articles de bricolage, jardin et jouets
  - 3.5.3 PMCB : les produits et matériaux de construction du bâtiment
- 3.6 Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique
- 3.7 Frais généraux

## IV COTISATION 2025

## V DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## VI BUDGET PREVISIONNEL 2025

## VII TARIFS 2025



# I. Contexte économique et conjoncturel

## 1.1 Le contexte conjoncturel mondial et son impact financier

La croissance mondiale est attendue, sans véritable élan en 2025, autour de 3%, à l'instar de la zone Euro qui peine à se redresser avec une croissance inférieure à 1% en 2024. Pour compenser cette difficulté, les banques centrales ont desserré l'étau du crédit, notamment la Banque Centrale Européenne avec une baisse de ses taux directeurs pour, selon les économistes, tendre vers 2 % en juin prochain.

La croissance est également ralentie avec un risque géopolitique constant lié à l'enlisement des conflits Ukraino-Russe et Palestino-Israéliens sans compter la politique protectionniste américaine de D. Trump et la mise en place de tarifs douaniers.

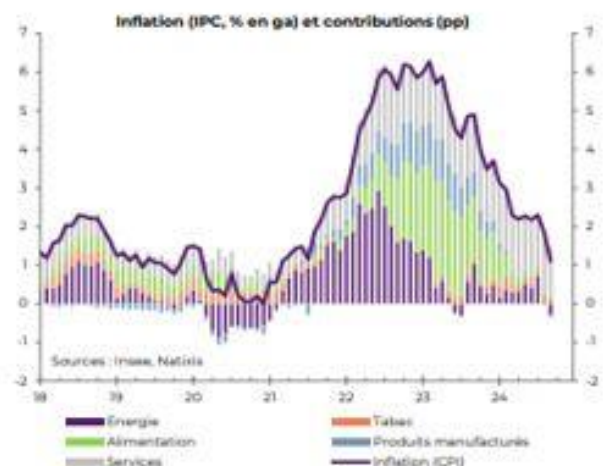
La situation en France ne montre pas non plus de signes rassurants et le gouvernement d'aujourd'hui ne dispose que d'une majorité fragile devant les assemblées, ne renforçant pas le sentiment de stabilité, notamment vis-à-vis des investissements étrangers, frileux à s'engager sur le territoire national.

Les grandes transitions écologiques et énergétiques, jusqu'alors fers de lance de notre politique nationale, se voient dorénavant contraintes par un budget en difficulté, pour obéir aux mesures imposées par l'Europe. Il convient dès lors pour respecter les attentes européennes de limiter les dépenses et trouver de nouvelles ressources. Les collectivités risquent donc de composer avec une baisse du taux de compensation forfaitaire de la TVA (16,404% à 14,85%) jumelée à des dépenses de fonctionnement désormais exclues de l'assiette éligible dans l'objectif affiché de recentrer le FCTVA sur l'investissement public local ainsi que constater une nette diminution du fond d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi « fond vert » (à valider néanmoins dans le budget 2025).

### Prévisions

	2023	2024	2025
<b>PIB (MA, %)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib, %)	0,5	1,0	-0,1
<b>Inflation IPCH (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	<i>5,5</i>	<i>2,4</i>	<i>2,0</i>

Source : Natixis CIB



## 1.2 Les évolutions impactant l'activité des déchets

Au titre de 2025 il est à noter :

- ✓ Différentes évolutions règlementaires :
    - sur l'incinération : mise à jour des révisions du BREF et des MTD :
      - surcoûts d'exploitation formalisés dans l'avenant 5 : +0.35€ TTC/tonne ;
      - surcoût d'exploitation sur le traitement du mercure à venir : augmentation coût à la tonne (non connue à ce jour).
  - ✗ Le contexte climatique et les différentes crises sociales ainsi que structurelles ont fortement influencé le marché des assurances. Il est ainsi annoncé, pour l'année à venir, une variation sur nos marchés d'assurances statutaires, bien que limitée avec l'adhésion au groupement de commandes du Centre de Gestion des Vosges.
  - ✓ La baisse de la demande des matières premières secondaires engendre incertitude et volatilité des cours de reprise des matières : tendance à la baisse.
  - ✓ Une augmentation de la TGAP selon la trajectoire fixée par le projet de Loi de Finances :
    - +1.10€ TTC sur toute tonne incinérée ;
    - +7.70€ TTC sur toute tonne enfouie.
- Représentant une charge TGAP augmentée d'environ 114 000 € pour 2025 sur le poste traitement.**
- Le PLF prévoit en outre que le tarif de la TGAP sur l'enfouissement de 65€/tonne HT soit majoré pour la fraction des déchets qui sont réceptionnés à compter de l'atteinte de la capacité annuelle constatée par un arrêté du Préfet de Région (majoration située entre 5 et 10 €/tonne).
  - ✓ La crise mondiale sur les textiles-linge de maison et chaussures impactent lourdement la filière nationale. De nombreux centres de tri arrêtent leurs activités, de nombreuses collectes ne sont plus assurées ou les TLC partent à l'incinération.
    - La situation dans le département des Vosges TLC est sous tension mais l'activité est maintenue.
    - Une provision pour risques sera projetée afin d'assurer le paiement de la prestation de vidage des bornes, en cas de défaillance.
  - ✓ Les impacts plus ou moins importants du taux d'inflation sur les énergies et les indices de révisions des prix observés sur nos marchés publics restent d'actualité pour l'année en cours ainsi que l'incertitude des tarifs du nouveau marché de transport à intervenir au 1<sup>er</sup> juillet 2025.
  - ✓ La masse salariale subira cette année peu de variation avec néanmoins la hausse de 4 % du taux de cotisation retraite pour les titulaires, l'alignement des revenus minimums aux augmentations du SMIC et le retour à un effectif constant nécessaire à l'exercice de notre compétence.

C'est dans la continuité de la démarche de maîtrise des coûts, d'optimisation continue de nos postes de charges, d'accroissement des pistes et leviers de recettes que les orientations budgétaires 2025 se sont construites.



Malgré l'environnement général fragile, le département des Vosges résiste aux problèmes conjoncturels. En effet, grâce à des acteurs engagés, des actions en faveur d'un service public de gestion des déchets ménagers sobre et innovant, les collectivités vosgiennes disposent d'un **service global de bon niveau** aussi bien en performance à l'habitant qu'en coût final de gestion du déchet.

### **Ces effets s'expriment sur le coût aidé du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets ménagers) qui est de :**

→ **98.20€/habitant dans les Vosges**

→ **104€/habitant dans la Région Grand Est**

→ **114€/habitant au national.**

**Soit une différence de 5,80€/habitant par rapport au Grand Est.**

**Et de 15,80€/habitant par rapport au national.**

### **Ces indicateurs révèlent la bonne performance du service public collecte et traitement dans les Vosges.**

Pour autant, les crises environnementales et économiques que nous traversons depuis quelques années sont plus que jamais présentes en ce contexte de restrictions budgétaires. Nous nous devons de continuer à déployer nos actions, redoubler d'efforts pour tendre vers une diminution des tonnages à traiter, optimiser la qualité des flux à recycler, maximiser les recettes auxquelles nous pouvons prétendre, anticiper et préparer l'avenir de la gestion des déchets avec plus d'acuité.

C'est dans cet objectif que nous nous sommes inscrits :

- ✓ Dans la préparation et le pilotage de la mise en place de nouvelles filières sur les déchèteries et en particulier la PMCB qui va permettre en 2025 pour chacun d'entre vous **de réaliser des économies sur les coûts de traitement à hauteur de 1 330 000€** auxquels s'ajoutent **les nouveaux soutiens perçus des filières estimés à environ 1 128 000€** représentant au total **2 458 000€**.

**Je vous rappelle que tous les adhérents sont concernés par le déploiement opérationnel de la filière PMCB qui s'est opéré depuis le 2 janvier dernier sans oublier les articles de sport et loisirs et les articles de bricolage et jardins motorisés.**

- ✓ Dans la réflexion d'une demande d'adhésion portée par la **Communauté de Communes de Baccarat Lunéville**. Cette collectivité est composée de 43 communes représentant 43 000 habitants. Cette collectivité fut de nombreuses années cliente directe de SOVVAD en raison de sa proximité immédiate de l'UVE. Elle fut également prise en



charge en son temps par SOVOTOM pour les prestations liées à la collecte sélective, aux filières de déchèteries et d'accueil et de gestion des professionnels via SOVODEB.

Dans leur diagnostic, ils ont souligné la qualité des actions et projets portés par notre Syndicat ainsi que la performance de la gestion des déchets et projettent donc dans ce cadre d'adhérer à EVODIA. Une étude juridique, financière et technique est actuellement en cours. Nous reviendrons vers vous dans les prochains mois pour évoquer le sujet et le projet d'adhésion.

## II. Évolution des tonnages et plan de charge

### 2.1 Situation 2024

**Grâce à la trajectoire baissière proposée en 2023 et à l'engagement collectif : collectivités adhérentes, EVODIA et Vosgiens, nous avons produit 4 531 tonnes de moins qu'en 2023.**

Cela correspond à 7% de réduction pour l'année 2024.

Pour rappel la trajectoire baissière OM votée en 2023 :

- - 15% sur les ordures ménagères résiduelles sur les 3 années (2023 à 2025) ;
- Et un ratio maximum de 43 kg par habitant sur le flux du tout-venant de déchèteries (en raison du contexte favorable aux filières) ;
- Une production de 80 617 tonnes de déchets résiduels et de tout-venant en 2024 contre 85 207 tonnes en 2023.

**En 2024 : 80 616 tonnes d'ordures ménagères ont été traitées, soit un ratio de production de 216 kg/habitant ventilé comme suit :**

- 171 kg d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : -12 kg/hab.
- 45 kg de tout-venant (traités issus des déchèteries et des collectes en porte à porte) : identique.
- Toutes les collectivités ont contribué à la baisse de notre production, il est à noter des baisses de tonnages d'OMR très marquées en 2024 :
  - -9% pour la CC de l'Ouest Vosgien ;
  - -19% pour la CA de SDDV (extension périmètre en tarification incitative) ;
  - -21% pour la CC des Hautes Vosges ;
  - Les autres adhérents se situant entre -1 et -2 %.

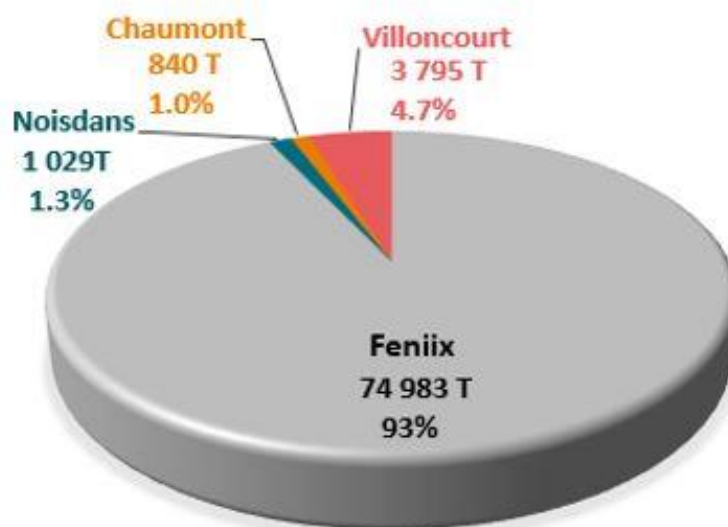


## Les performances 2024

COLLECTIVITE	Ton. OMR 2024	RATIO KG/HAB	EVOLUTION 2023/2024	Ton. TVI	RATIO KG/HAB	EVOLUTION 2023/2024
CC BALLONS DES HAUTES VOSGES	1 432,07	95	-1%	1 153,03	77	8%
CC MIRECOURT-DOMPAIRE	2 215,26	176	-2%	467,75	37	11 %
CC OUEST VOSGIEN	4 065,41	170	- 9 %	875,26	37	-17 %
CC TERRE D'EAU	3 218,26	179	-2%	491,56	27	5%
CA SAINT-DIÉ DES VOSGES	11 356,21	152	-19%	3 936,59	53	-6%
CC REGION DE RAMBERVILLERS	1 000,43	76	3%	830,42	63	- 21%
CC DES HAUTES VOSGES	2 911,36	135	-21%	1 158,15	54	7%
CC GERARDMER HAUTES VOSGES	4 956,48	331	-1%	711,98	48	8%
SICOTRAL	1 794,5	76	-1%	1184,8	50	2%
SICOVAD	30 835,74	200	-2%	6 021,99	39	5 %
	<b>63 785,72</b>		<b>-7%</b>	<b>16 831,53</b>		<b>-0,28%</b>

A noter; l'évolution de la production de refus de tri issue de la collecte sélective et qui est traitée sur FENIIX : +2,9 %.

4 sites de traitement ont été utilisés en 2024 selon la répartition suivante :



## 2.2. Tonnages prévisionnels 2025

Dans la continuité de la trajectoire baissière à fin 2025 ayant pour visée l'autonomie sur FENIIX sur la tranche 1 à 77 000 tonnes, le contrat d'objectifs sur les tonnages 2025 repose sur les principes suivants :

- **Prise en compte des tonnages produits de 2024** par collectivité pour la modélisation 2025 de la trajectoire baissière, rapportée à la population 2025 de 369 653 habitants (baisse de 2 362 habitants).
- De l'atteinte à fin 2024 d'une **baisse de 12% sur les OMR sur un objectif à fin 2025 fixé à -15% soit -3% à réaliser pour cette année.**
- D'un flux TVI stable pour 2024 (-0.28%) et d'une grande prudence évoquée par les adhérents pour la projection 2025 ;
  - **Choix d'un objectif 2025 identique à 2024 soit 43 kg/habitant.**
  - Des marges de manœuvre et de baisse avec le déploiement des filières (PMCB, ASL et ABJ motorisés) et les plans d'actions déchèteries.
- **Soit des tonnages OM prévisionnels à traiter sur l'exercice 2025 :**
  - OMR : 61 974 tonnes
  - TVI : 15 683 tonnes
  - = 77 657 tonnes**

**L'autonomie de traitement sur FENIIX pour les OM devrait donc être atteinte à fin 2025.**

L'objectif de baisse de -3% pour 2025 est raisonnable en regard des -7% de l'exercice précédent.

- **Seront également à traiter sur FENIIX :**
  - + 4 500 tonnes de refus de tri ;
  - + 500 tonnes de DAE via SOVODEB.

**= un total tonnages à traiter estimé à : 82 657 tonnes.**

- **Pour rappel : la capacité nominale de FENIIX est de 84 600 tonnes/an (+/- 2000 tonnes selon PCI).**

**EN RESUME pour 2025 : objectifs annuels :**

- **Pour les OMR : objectif à -3% de réduction à l'exception :**
  - Des collectivités disposant d'un ratio de production inférieur ou égal à 100 kg/habitant d'OMR.
  - De la CCGHV (zone touristique) : engagement fixé à 3.5% de réduction.
- **TVI : objectif à 43 kg/habitant.**



## Les objectifs 2025 par collectivités

COLLECTIVITE	OBJECTIF	Ton. OMR 2025	RATIO KG/HAB	OBJECTIF	Ton. TVI	RATIO KG/HAB		
CC BALLONS DES HAUTES VOSGES	-3%	1 432,00	96	43 KG/HAB	744,00	50		
CC MIRECOURT-DOMPAIRE		2 149,00	172		463,00	37		
CC OUEST VOSGIEN		3 943,00	166		879,00	37		
CC TERRE D'EAU		3 121,00	176		498,00	28		
CA SAINT-DIÉ DES VOSGES		11 016,00	148		3 729,00	50		
CC REGION DE RAMBERVILLERS		1 000,00	76		659,00	50		
CC DES HAUTES VOSGES		2 824,00	132		1 069,00	50		
CC GERARDMER HAUTES VOSGES (- 3,5 %)		4 783,00	325		486,00	33		
SICOTRAL		1 795,00	76		1 178,00	50		
SICOVAD		29 911,00	195		5 978,00	39		
			<b>61 974,0032</b>				<b>15 683,00</b>	

### III. Éléments technico-économiques par poste

#### 3.1 Transitage

- Selon le plan de charge prévisionnel, il est prévu pour 2025 :
  - ➔ **69 657 tonnes** réceptionnées sur les 8 quais de transfert :
  - ➔ 6 en régie ;
  - ➔ 2 en prestation de service : marchés EVODIA ;
  - ➔ Le reste des tonnes apportées en direct sur FENIX/Villoncourt.
- Budget prévisionnel 2025 environ : **860 000 €**
  - Révisions indiciaires demandées par les adhérents et des marchés Suez en cours.
- Tarif 2025 proposé : **12,20€/tonne** (pour mémoire : 12 €/tonne en 2024).
  - ➔ + 0,20 €/tonne
  - ➔ + 1,67 %



## 3.2 Transport

→ **69 657 tonnes transportées via le marché de transport porté par EVODIA.**

Pour rappel : le marché actuel de transport, datant de 2014, arrivera à échéance à fin juin 2025. Il avait été prolongé de 18 mois par avenant afin de limiter la pression haussière subie en 2023/2024.

Les tarifs du poste Transport pris en compte, sont ceux du marché actuel. Le dossier de consultation du nouveau marché sera prochainement lancé. Selon les conditions obtenues, une mise à jour tarifaire pourra intervenir au titre du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année.

**Grâce à un pilotage très pointu du plan de charge et à la suspension de l'indemnité carburant, le coût de transport diminue jusqu'au 30 juin 2025.**

- Coût prévisionnel 2025 : **environ 720 000 €** ;
- **Tarif 2025 proposé : 10,30 €/tonne** (pour mémoire : 11.30 € par tonne en 2024) ;
- **-1 € / tonne** ;
- **-8,85 % / 2024.**

## 3.3 Traitement

Hors arrêt technique (3 semaines pleines en septembre 2025), avaries et afflux massif de tonnages > à la capacité de la fosse et du four (possiblement en période estivale pour le flux tout venant), nous serions donc en autonomie de traitement OM sur FENIIX cette année 2025.

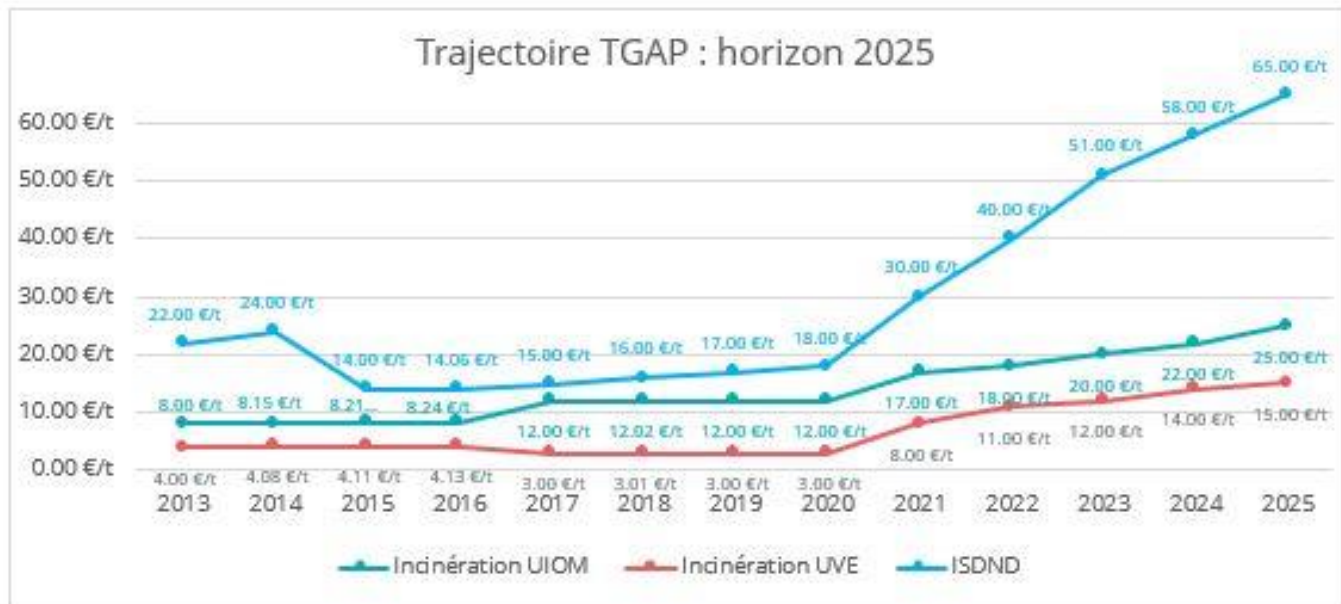
Pour rappel cette autonomie permet de générer une économie de traitement d'environ 1M€/an.

Une vigilance toute particulière sera encore portée à la qualité des apports sur FENIIX. L'objectif avec les filières existantes, les nouvelles filières REP et le contrat d'objectif (ratio par habitant ≤ à 43kg/hab/an) est d'améliorer la qualité des flux y compris les non-conformités qui mettent en risque le bon fonctionnement de l'usine.



## LES COMPOSANTES DES COÛTS DE TRAITEMENT :

### → La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :



- La Taxe Générale sur les Activités Polluantes est sur une trajectoire haussière depuis quelques années. Selon les performances environnementales des installations de traitement, l'augmentation de la TGAP appliquée chaque année est plus ou moins marquée.
- En 2025, pour FENIIX : la hausse de la TGAP est de +1€ HT soit 1,10 € TTC par tonne incinérée passant de 14 à 15€/tonne.
- Concernant l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Villoncourt : l'augmentation de la TGAP applicable en 2025 est de +7€ HT soit 7,70€ TTC par tonne enfouie passant de 58 à 65€/tonne.
  - La charge augmentée de la TGAP pour 2025 avoisine les 114 000€.
- Augmentation de la redevance (terme B1) correspondant à la redevance d'exploitation à la tonne payée à Suez au titre de la mise aux normes du BREF (avenant 5) :
  - La Loi AGECE et le dispositif vidéo rendu obligatoire ;
  - Au titre de l'intégration des modalités techniques et économiques des nouvelles exigences réglementaires du BREF incinération et des MTD (Meilleures Techniques Disponibles) ;
  - Plan de management (OTNOC, logiciel de supervision DREAL...) ;
  - Représentent une augmentation de la redevance de : 0.35€ TTC /tonne.
- Impact des révisions indiciaires : 1.58€ TTC/tonne.
- Soit 3€ TTC/tonne au total d'augmentation sur le poste Traitement.
- Intégration des termes correcteurs « électriques » garantis.



## Traitement :

Budget prévisionnel : env. 9 600 000 €

Tarif 2025 proposé : 114,70 €/tonne (pour mémoire : 111,70 € tonne en 2024)

- + 3 € / tonne
- + 2,69 %

## RECAPITULATIF PROPOSITION TARIFAIRE DES 3 T POUR 2025 :

Postes	2024	2025		
	Tarifs	Tarifs	Evolution tarifaire	Taux d'évolution
Transit	12.00 €/t	12.20 €/t	+ 0.20 €/t	1.67 %
Transport	11.30 €/t	10.30 €/t	- 1 €/t	- 8.85 %
Traitement Tarif 1	111.70 €/t	114.70 €/t	+ 3 €/t	2.69 %
<b>Total Tarif tranche 1 3T</b>	<b>135.00 €/t</b>	<b>137.20 €/t</b>	<b>2.20 €/t</b>	<b>1.63 %</b>
Transit	12.00 €/t	12.20 €/t	+ 0.20 €/t	1.67 %
Transport	11.30 €/t	10.30 €/t	- 1 €/t	- 8.85 %
Traitement hypothèse n°2	123.70 €/t	131.30 €/t	+ 7.60 €/t	6.14 %
<b>Total tarif tranche 2 3T</b>	<b>147.00 €/t</b>	<b>153.80 €/t</b>	<b>6.80 €/t</b>	<b>4.63 %</b>

Toute tonne excédentaire aux objectifs sera facturée en 2025 à hauteur de 16,60 € complémentaires/tonne (12€ en 2024).

### 3.4 Collecte sélective

#### 3.4.1 Contexte 2024 : reprises matières

Le marché mondial des matières premières demeure instable avec des évolutions à la hausse ou à la baisse difficilement maîtrisables et impactantes. La baisse de la consommation engendre une baisse de la production d'emballages pour certains flux et notamment le verre. De ce fait, les repreneurs sur certaines filières subissent des déséquilibres entre l'offre et la demande.



### 3.4.2. Evolution de la reprise matière

Les conditions de nos contrats de reprise nous sécurisent parce qu'ils sont bien placés par rapport au marché de reprises et nous garantissent une base de montant plus favorables.

Nous notons malgré tout des évolutions et des variations importantes sur certains flux comme :

- Le verre : de 28€/tonne à 18€/tonne (prix de reprise national) ;
- L'acier : de 169€/tonne à 140€/tonne.

Les recettes consécutives à notre production et issues des reprises matières s'élèvent en 2024 à un peu plus de 3M€ contre 1,9M€ en 2023.

En raison des tendances observées et des alertes que nous avons, le prévisionnel de reprise matière pour l'année 2025 sera inférieur à 2024.

### 3.4.3. Charges : 2024 => 2025

Le prévisionnel charges CS de 2025 qui prend en compte une évolution des tonnages CS de plus de 2%, est estimé à **4,9 millions d'euros** et **710 000€** pour le refus de tri (tri, transport, traitement et caractérisations). Le refus de tri est un des leviers pour optimiser les charges CS.

### 3.4.4. Soutiens : CITEO – un nouvel agrément

La mise en place du Barème G en 2024 a été laborieuse en raison d'éléments dans le cahier des charges auxquels les collectivités, au niveau national, en appui avec Amorce et le CNR, se sont opposées (Bonus-Malus, gisement contribuant, caractérisations). EVODIA a refusé notamment le déploiement des caractérisations selon les critères CITEO, non représentatifs du territoire et pénalisants pour la performance et les soutiens associés.

Nous avons fonctionné avec un avenant de prolongation du précédent contrat. Le nouveau contrat est en cours d'étude et pourrait être validé au printemps 2025.

Dans cet avenant nous bénéficions de quelques soutiens augmentés (ADT et quelques soutiens à la tonne).

Le bilan de la collecte sélective est en cours d'analyse, les tonnages n'étant pas tous consolidés. Nous notons déjà une **très belle performance** de collecte des plastiques qui permettront de bénéficier de soutiens associés fortement augmentés.

- Un taux d'évolution de la production **plastiques** : **+1 085 tonnes**
- La production de **refus de tri** augmente **+2,91%** avec 4 457 tonnes en 2024 contre 4 331 tonnes en 2023.

Nous engagerons un travail avec les collectivités pour analyser les indicateurs et le niveau de performance afin de trouver tous les leviers pour maintenir voire développer ces performances.



SOUTIEN DE BASE A LA COLLECTE SELECTIVE			
2023		2024	
3,1 M€		4,3 M€	
SOUTIEN A LA TONNE POUR LE PLASTIQUE			
2023		2024	
T	€	T	€
1 937 tonnes	1,4 M€	3 022 tonnes	2,3 M€

### 3.5 Filières de déchèteries : les évolutions 2025

#### 3.5.1. Articles de sports et loisirs et articles de bricolage et jardins motorisés

Les contrats ne sont pas signés et la filière n'est pas encore mise en place. Nous sommes en attente des informations sur l'opérationnalité du déploiement (contenants, modalités de collecte) de la part de l'éco organisme ECOLOGIC.

#### 3.5.2. Articles de bricolage, jardin et jouets

Conformément à notre prévisionnel, la mise en œuvre de cette filière a débuté en février 2024. Cette filière couvre un large éventail de produits, de poids et de volume très diversifiés, allant du tournevis à la cabane de jardin.

L'éco-organisme Eco maison propose un pré tri à la dépose en déchetterie pour différencier les petits articles (inférieur à 80 cm) et faciliter les opérations dans les centres de tri.

25 déchetteries ont décidé de s'équiper de petits contenants en haut de quai, ce qui a permis de collecter 40 tonnes de petits ABJ/jouets l'année passée.

Pour les autres produits (supérieur à 80 cm), les objets peuvent être déposés dans la benne « objet de la maison » (anciennement benne meuble) qui assure le recyclage d'une partie de l'ameublement et des matelas.

#### 3.5.3. PMCB : les produits et matériaux de construction du bâtiment

La signature du contrat porté par EVODIA est effective depuis le 01/07/2024.

Les filières concernées par cette REP sont existantes dans nos déchèteries : inertes, DDS, métaux, l'amiante et sont gérées via nos marchés publics.

La gestion des filières est toujours assurée par nos soins. Des avenants aux contrats avec nos prestataires sont passés au fil de l'eau selon les besoins. Les contrats départementaux perdurent.

Pour ces flux **en gestion financière**, l'éco-organisme contribue aux coûts des actions de collecte et de traitement mis en œuvre par les collectivités.



En parallèle, EVODIA a coordonné et piloté avec l'éco-organisme référent Eco maison, des réunions de concertation auprès des adhérents pour les autres flux de la REP PMCB : plâtre, menuiseries vitrées, plastique, bois, laine de verre et laine de roche.

Ces rencontres ont permis aux adhérents de finaliser leur choix organisationnel (choix des contenants, emplacement, marchés en cours).

Le déploiement de la filière PMCB dans les déchèteries intègre un accompagnement auprès des agents de déchèteries. Des sessions de formation ont été réalisées fin 2024 par EVODIA et Eco maison auprès de 90 agents.

Le démarrage de la filière **pour les flux opérationnels (bois, plastique, plâtre, menuiseries vitrées, laine de verre, laine de roche)** est effectif depuis le 2 janvier 2025.

### 3.6. Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique

2025 s'inscrit dans la même dynamique que les années précédentes afin de déployer plus que jamais une boucle vertueuse génératrice de sobriété, de durabilité et d'engagement collectif.

EVODIA s'appliquera à impulser des synergies pour que le déchet des uns soit la ressource des autres, créant ainsi au cœur des Vosges une économie 100% circulaire, créatrice d'emplois et de ressources non délocalisables. Entreprises de recyclage vosgiennes, partenaires institutionnels, réseaux professionnels... sont autant d'acteurs locaux avec lesquels EVODIA œuvre quotidiennement pour stimuler l'émergence de projets porteurs d'optimisation et de mutualisation.

Les « 4R » (Réemploi, Réutilisation, Réparation et Réduction) seront le fil conducteur des projets innovants cette année afin d'accompagner tous les publics à faire évoluer leur mode de consommation. Ces actions s'adapteront prioritairement aux préoccupations actuelles de la population (inflation, précarité...) pour répondre efficacement et concrètement à leurs besoins. EVODIA, étant lauréat de l'AMI CITEO autour du réemploi des emballages, portera une étude de faisabilité pour créer une boucle du réemploi sur le département des Vosges dans le cadre du portage de repas à domicile. Le réemploi des textiles et des textiles sanitaires sera également à l'honneur.

Améliorer la qualité du tri des emballages, diminuer la production de TVI, réduire les erreurs et les non-conformités, rythmeront les axes communicationnels de 2025 en accompagnant notamment les collectivités à déployer de façon opérationnelle des actions sur le terrain.

Les filières en déchèterie (les nouvelles tout comme celles déjà mises en place) ne seront pas en reste. En effet les évolutions constantes que connaissent les déchèteries en matière de tri doivent s'assortir d'une communication adéquate et flexible tout en tenant compte des attentes des éco-organismes.

Lever les freins à la transformation de la société passe aussi par une proximité accrue avec la diversité des publics. C'est la raison pour laquelle, EVODIA développe les temps d'échanges et de lien avec les habitants, entreprises, institutions... Les visites des sites industriels de traitement et de valorisation des déchets sont notre fer de lance pour « conscientiser » le geste de tri, et ainsi améliorer les performances techniques. Le parcours pédagogique du centre de tri des textiles va être totalement remodelé pour devenir une vitrine nationale de la filière textiles et du réemploi. Cette transformation inédite émane de la demande expresse de l'éco-organisme REFASHION et s'inscrit dans l'appel à projet REBOOST (lauréat en 2024).



Autre projet phare pour 2025 : la refonte totale du site internet d'EVODIA. Pour être en adéquation avec les attentes et les besoins des internautes (notamment l'expérience usager), être en phase avec la réglementation des données et surtout sécuriser cet outil de communication, EVODIA va recréer son site internet.

### 3.7. Frais généraux

Pour la quatrième année consécutive, les charges à caractère général s'inscrivent dans l'enveloppe de cotisation à l'habitant dont le montant, pour rappel, a été figé 3.69€ / habitant jusqu'à la fin du mandat.

Il est rappelé que les frais généraux comprennent :

- **Les frais de structure** : environ 239 K€ ;
- **Les indemnités des élus** : environ 55 K€ ;
- **Les charges de personnel** : pour un coût prévisionnel d'environ 1 250 K€ : stable ;
- **Les accompagnements à destination des adhérents** : environ 90 K€.

Ces missions sont relatives à l'accompagnement auprès des collectivités :

- Pour le remplissage des matrices compta coûts + analyse et restitution des coûts réalisée par un bureau d'études. Cette mission accomplie depuis 10 ans se poursuit pour les deux exercices à venir à la suite des mouvements de personnel au sein des adhérents.
- Accompagnement des adhérents sur le contrat CITEO : contrat d'objectifs + leviers d'optimisation de la collecte permettant de s'assurer de l'obtention d'un critère de soutien à la performance.
- **Le suivi exploitation de l'usine** pris en partie en charge dans le cadre du contrat de DSP avec FENIIX : 65 K€ ;
- **Le MODECOM** : réalisé lors de chaque mandat. Le dernier datant de 2019/2020 (réalisé en deux étapes). Il est prévu pour fin d'année 2025. Une enveloppe de 100 K€ est provisionnée.

## IV Cotisation 2025

Comme rappelé, dans le cadre de sa maîtrise pluriannuelle, (horizon fin de mandat en 2026) **la contribution à l'habitant restera figée à 3.69 € / habitant au titre de 2025.**

Un effort d'autant plus marqué qu'il est important de rappeler que la baisse de la population, de l'ordre de -2 362 habitants, génère une perte sur contribution de l'ordre de 8.700€.

**Un tarif de cotisation 2025 : 3.69 € par habitant.**



## V Débat d'orientation budgétaire



## VI Budget prévisionnel 2025

PROJET DE BUDGET 2025			
		CHARGES	RECETTES
Ordures ménagères	Transit	870 000 €	870 000 €
	Transport	720 000 €	720 000 €
	Traitement	9 600 000 €	9 600 000 €
<b>TOTAL 3T</b>		<b>11 190 000 €</b>	<b>11 190 000 €</b>
Collecte sélective	Collecte et transport+ Tri	4 900 000 €	4 900 000 €
	Refus tri	710 000 €	710 000 €
	Soutien Citeo +REPRISES + Ecofolio	8 645 000 €	8 645 000 €
<b>TOTAL CS</b>		<b>14 255 000 €</b>	<b>14 255 000 €</b>
Filières hors REP	Amiante	41 217 €	41 217 €
	Bois c	6 520 €	6 520 €
	Hors Eco DDS	405 840 €	405 840 €
	NC Hors Eco DDS	3 950 €	3 950 €
	NC Eco DDS	13 666 €	13 666 €
	Huissieries	60 590 €	60 590 €
	Plastiques durs	622 €	622 €
	Polysthyrene	1 500 €	1 500 €
	Huiles alimentaires	12 500 €	12 500 €
	Bois B	46 530 €	46 530 €
<b>SOUS TOTAL HORS REP</b>		<b>592 935 €</b>	<b>592 935 €</b>
Filières REP	DEEE	348 800 €	348 800 €
	DDS	46 675 €	46 675 €
	Objets de la maison "ex-meubles"	359 900 €	359 900 €
	Atelier du peintre	2 800 €	2 800 €
	Piles	3 882 €	3 882 €
	Articles sports et loisirs	7 000 €	7 000 €
	Articles bricolage et jardins motorisés thermique	6 000 €	6 000 €
	Textile	9 500 €	9 500 €
	HUILES MINERALES	5 100 €	5 100 €
	PNEUMATIQUES	9 500 €	9 500 €
	PMCB Bois multi REP	307 780 €	307 780 €
	PMCB Plâtre multi REP	152 282 €	152 282 €
	PMCB Menuiseries vitrées	63 950 €	63 950 €
	PMCB Plastiques multi REP	82 281 €	82 281 €
	PMCB Laine de verre	13 165 €	13 165 €
	PMCB Laine de roche	8 489 €	8 489 €
	PMCB Inertes "gestion financière"	276 749 €	276 749 €
	PMCB Amiante "gestion financière"	62 830 €	62 830 €
	PMCB DDS "gestion financière"	24 017 €	24 017 €
	PMCB soutien zone de réemploi	9 500 €	9 500 €
<b>SOUS TOTAL REP</b>		<b>1 800 200 €</b>	<b>1 800 200 €</b>
<b>SOUS TOTAL FILIERES</b>		<b>2 393 135 €</b>	<b>2 393 135 €</b>
<b>SOUS TOTAL DECHETS</b>		<b>27 838 135 €</b>	<b>27 838 135 €</b>
Optimisation des dispositifs et déploiement stratégique	Déploiement	357 457 €	357 457 €
<b>SOUS TOTAL OPTIMISATION ET STRATEGIE</b>		<b>357 457 €</b>	<b>357 457 €</b>
Frais GENERAUX Syndicat	Frais de structure	239 000 €	1 676 €
	Charges de personnel	1 250 000 €	2 900 €
	Indemnités élus	55 000 €	
	Etudes et accompagnements adhérents	189 998 €	49 162 €
	Autres	4 239 736 €	5 919 996 €
<b>SOUS TOTAL FRAIS GENERAUX</b>		<b>5 973 734 €</b>	<b>5 973 734 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>34 169 326 €</b>	<b>34 169 326 €</b>



Les projections et montants affichés ci-avant ont été construits sur la base du prévisionnel de production de tonnages communiqué par les adhérents. Il sera intégré au budget primitif un coefficient d'ajustement budgétaire en cas de production au-delà de la production prévisionnelle. Afin de rendre complet le budget primitif, seront également rajoutées les dépenses et recettes de fonctionnement et annexes (virement de crédit, amortissement, FCTVA) ainsi que celles relatives aux investissements.

## VII Tarifs 2025

Les tarifs proposés ci-après relatifs à la collecte et au traitement des déchets autres que les OM et la Collecte Sélective correspondent aux prix des différents marchés publics gérés par EVODIA. Ce principe de refacturation à l'euro-l'euro suppose que les tarifs sont susceptibles de varier selon les dispositions contractuelles (clauses de révision). Stipulations ayant vocation à s'appliquer tout au long du marché dans le respect de la volonté du Comité puisqu'arrêtées par le Président qui dispose de tout pouvoir pour préparer et attribuer les marchés (délibération n°2022-1069 du 01.02.2022) conjointement avec la CAO le cas échéant. Les conséquences de la révision des prix seront strictement répercutées sur la facturation aux adhérents.

**A titre d'informations complémentaires, pour toutes prestations ne figurant pas dans la grille tarifaire, et ayant fait l'objet d'une demande par ou pour un adhérent, un devis correspondant à la prestation sera proposé et une facturation à l'euro-l'euro sera appliquée.**

**Les marchés en cours pour certains flux avec l'arrivée de la filière PMCB resteront activés en cas de nécessité (gestion de non-conformités et/ou produits ne figurant pas dans les consignes de tri des éco-organismes).**



**Grille tarifaire 2025**

Tarif /an/hab.		Evolution	
<b>Cotisation à l'habitant</b>	Facturation au trimestre	3,69 €	0,00%
Tarifs TTC/tonne		Evolution	
<b>Ordures Ménagères</b>	Transitage	12,20 €	1,67%
	Transport	10,30 €	-8,85%
	<b>Traitement OM &amp; GO</b>		
	Tarif 1 : objectif 15% de réduction	114,70 €	2,69%
	Tarif 2 : tonne au-delà des 15% de réduction	131,30 €	6,14%
	<b>Total T.T.T</b>		
	TTT tarif 1	137,20 €	1,63%
	TTT tarif 2	153,80 €	4,63%
	Catastrophes naturelles et événements exceptionnels	197,75 €	0,00%
Forfait non-conformité (par non-conformité constatée)	200,00 €	0,00%	
<b>Déchets Diffus Spécifique</b> Révision au 01/04/2025 Refacturation à l'euro- l'euro	<b>Traitement des produits Hors Eco DDS et des Non-Conformité Eco DDS - Marché départemental</b>		
	Acides	1 416,25 €	0,00%
	Aérosols	1 869,45 €	0,00%
	Bases	1 416,25 €	0,00%
	Combustibles	2 175,36 €	0,00%
	Condensateurs au PCB - collecte	1 304,38 €	0,00%
	Condensateurs au PCB - traitement	2 276,74 €	0,00%
	Emballages vides et matériaux souillés	991,38 €	0,00%
	Shingle	742,50 €	0,00%
	Filtres à huile	532,51 €	0,00%
	Médicaments	838,42 €	0,00%
	Phyosanitaire	2 175,36 €	0,00%
	Produits de laboratoire	1 529,55 €	0,00%
	Produits non identifiés	895,07 €	0,00%
	Peintures et pâteux	759,11 €	0,00%
	Solvants	679,80 €	0,00%
	Thermomètres au mercure	20 394,00 €	0,00%
	Radiographie	212,30 €	0,00%
	Fourniture de vermiculite (prix au litre)	0,62 €	0,00%
	Forfait refus de collecte (coût forfaitaire)	113,00 €	0,00%
<b>Déchets Diffus Spécifique</b> <b>NON CONFORMITES</b> Révision au 01/04/2025 Refacturation à l'euro- l'euro	<b>Forfaits gestion administrative non-conformités :</b>		
	Prestations spécifiques sur BSD	Facturation à l'euro-l'euro	0,00%
	Non-Conformité Hors Eco DDS	68,58 €	0,00%
	Non-Conformité Eco DDS (+ coût de traitement du marché départemental)	126,60 €	0,00%
	Non-conformité acide picrique	611,90 €	0,00%
<b>Huiles</b> Révision au 30/06/2025 Refacturation et versement à l'euro-l'euro	Recettes Reprise huiles végétales (versements)	250,00 €	0,00%
	Frais de remplacement contenant détérioré (par contenant)	42,00 €	0,00%
<b>Bois</b> Versement à l'euro- l'euro	Reprise Egger (versements)	12,00 €	-20,00%
	Reprise Norske Skog Golbey (versements)	15,00 €	0,00%
	Facturation bois C sous devis avec les prestataires : - Suez et Aubry transport Ou - Valogreen Roellinger	Facturation à l'euro-l'euro	0,00%
	Plâtre	193,55 €	0,00%
<b>Plâtre</b> Révision au 01/07/2025 Refacturation à l'euro- l'euro	Regroupement/Transport/Valorisation des bornes	111,48 €	0,00%
	Massification et traitement des bennes	128,97 €	0,00%
	Traitement des déchets non plâtre	128,97 €	0,00%
<b>Huisseries</b> Révision au 01/04/2025 Refacturation à l'euro- l'euro	Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries vrac	123,94 €	0,00%
	Mise à disposition de benne de substitution (Tarif journalier)	4,43 €	0,00%
	Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries chant	88,53 €	0,00%
	<b>Collecte et valorisation des huisseries en benne vrac, dont :</b>	<b>221,32 €</b>	<b>0,00%</b>
	Mise à disposition et collecte sur déchèterie de contenants spécifiques	132,79 €	0,00%
	Regroupement, massification, transport et valorisation des huisseries chant	88,53 €	0,00%

**Grille tarifaire 2025**

		Tarif /an/hab.	Evolution
<b>Conditionnement et collecte de l'amiante Refacturation à l'euro-l'euro</b>	Fourniture Big Bag petit	11,69 €	1,12%
	Fourniture Big Bag grand	15,41 €	1,14%
	Fourniture Bodybenne	127,57 €	1,10%
	Collecte (t/km)	0,91 €	0,81%
	Dépose, échange, retrait benne 20 m3 (par km)	2,88 €	1,06%
	Location mensuelle benne 20 m3	58,47 €	1,09%
<b>Traitement de l'amiante Refacturation à l'euro-l'euro</b>	Traitement par Lingenheld sur le site de Saint Louis	91,81 €	-0,07%
	<b>Traitement par Suez sur les sites de Vaire-et-Montoille ou Jeandelaincourt.</b>		
	Forfait conditionnement conteneur "Bodybenne" (max 5,35 T)	1 067,00 €	14,12%
	Forfait conditionnement conteneur "Big-Bag palette" (max 3 T)	598,40 €	5,61%
	Forfait conditionnement EPI-EPC	146,30 €	5,56%
Tonnes supplémentaires	199,65 €	10,00%	
<b>Plastiques durs Refacturation à l'euro-l'euro</b>	Traitement des plastiques durs	58,03 €	0,00%
	Campagne de caractérisation	105,50 €	0,00%
	Traitement par incinération des refus de tri de petites tailles	159,31 €	0,00%
	Traitement des refus de tri de grandes tailles	237,38 €	0,00%
	Mise en balles	Facturation à l'euro-l'euro	0,00%
	Regroupement des plastiques durs	21,10 €	0,00%
	Reprise du flux par Valorplast (en fonction de l'indice de variation)	Facturation ou reversement au réel	0,00%
<b>Polystyrène Expandé Refacturation à l'euro-l'euro</b>	Tri du Polystyrène Expandé	142,43 €	0,00%
	Traitement par incinération des refus de tri de petites tailles	159,31 €	0,00%
	Traitement des refus de tri de grandes tailles	237,38 €	0,00%
	Forfait pour une caractérisation	105,50 €	0,00%
	Reversement Polystyrène Expandé	Reversement au réel	0,00%
<b>Collecte Séparative Révision au 01/10/2025</b>	Vidage du verre	46,74 €	-0,02%
	Tri des bennes papiers	44,09 €	0,00%
	Transfert/Tri cartons	50,74 €	-0,46%
	Tri des bennes mélange	60,46 €	0,00%
	Tri du Multi-matériaux	182,65 €	0,00%
	Transfert/Transport pour l'apport volontaire	62,23 €	0,00%
	Transfert/Transport pour le porte à porte	32,65 €	-2,98%
	Forfait de caractérisation/ tonne	1,50 €	0,00%
		Au réel sur le T4, tenant compte de la répartition des exutoires de traitement	0,00%
	Traitement des refus de tri	Facturation à l'euro-l'euro	0,00%
Remplissage de la matrice par INDDIGO en substitution de l'adhérent			
<b>Communication</b>	<b>Selon outils proposés :</b>		
	Forfait animation territoriale	25 €/heure	0,00%
	Pour adhérents	35 €/heure	0,00%
	Animation "Mon entreprise zéro déchet"	155 €/demi-journée	0,00%

